

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025
Note de Synthèse
Conseil communautaire du 28 janvier 2025

1 – LES ORIENTATIONS GENERALES

Comme toutes les collectivités et leurs groupements en France, Vienne Condrieu Agglomération se trouve dans une situation inédite pour construire son budget cette année, en l'absence de loi de finances pour 2025. La grande incertitude qui en découle a conduit l'Agglo à décaler d'un mois le débat d'orientation budgétaire et à repousser le vote du budget à la fin du mois de mars, alors qu'il était traditionnellement inscrit au Conseil communautaire de fin janvier.

Le contexte international reste extrêmement tendu, mais il semble impacter moins fortement certaines données économiques, avec une inflation en recul, des prix de l'énergie plus modérés et des taux d'intérêt qui ont amorcé une baisse, toutefois limitée.

La situation s'est pourtant dégradée à l'échelle nationale : le déficit public devrait atteindre 6,1% du PIB en 2024, soit 166,6 Md€ au lieu de 146,9 Md€ prévus. Par ailleurs, après 285 Md€ d'émissions de dette à moyen long terme en 2024, la France prévoit d'emprunter 340 Md€ en 2025, soit un quart des emprunts de la zone euro à elle toute seule. Ainsi, l'Etat n'arrivant pas à tenir ses engagements en matière de maîtrise de son déficit budgétaire et d'endettement, il est tenu d'envisager un plan d'économies et entend, à ce titre, mettre à contribution les collectivités. Si le projet de loi de finances du gouvernement Barnier (40 Md€ d'économies, dont 5 à la charge des collectivités) a été censuré, il est probable que la prochaine mouture contiendra également des mesures affectant les ressources et les charges des collectivités locales et de leurs groupements. Leur impact pourrait être moindre que dans le projet initial, le nouveau Premier Ministre ayant annoncé qu'il reprendrait le texte en l'état des discussions parlementaires, lesquelles tendaient à limiter l'ampleur des efforts demandés notamment dans le cadre des discussions sénatoriales.

Dans ce contexte, les orientations budgétaires pour 2025 se caractérisent par une recherche renforcée de maîtrise des coûts. En fonctionnement, les dépenses sont maintenues autant que possible au niveau du réalisé 2024, voire diminuées quand les circonstances le permettent, par exemple dans le domaine de l'énergie. En investissement, tous les projets sont réinterrogés, dans la perspective de déterminer ceux qui peuvent être décalés ou lissés dans le temps au regard de leur maturité. Cela n'empêche pas que de nouvelles opérations puissent être menées dans les années à venir avec une priorité pour les projets déjà bien avancés techniquement et financièrement (subventions, etc.) ; d'ailleurs même si le budget est contraint, il comprend quand même des études d'opportunité et/ou de faisabilité.

L'objectif est de rester dans une enveloppe équivalente à la moyenne des deux dernières années dans le budget principal, soit environ 20 M€. Dans la continuité des orientations fixées l'an dernier, il convient également de ne pas reconduire le pic d'emprunt inscrit en 2024 (mais non réalisé comme cela avait été indiqué), qui s'élevait à 14,7 M€ dans le budget principal et à 22,9 M€ tous budgets confondus.

A un an et demi de la fin du mandat, Vienne Condrieu Agglomération n'entend pas renoncer pour autant aux engagements pris. Le pacte financier et fiscal n'est pas remis en cause à ce stade, avec le maintien des taux de fiscalité et de la dotation de solidarité communautaire. Dans le domaine des ressources humaines, les mesures de revalorisation liées au chantier attractivité sont également maintenues sans toutefois laisser dérapier la masse salariale. En investissement, il n'est pas prévu d'abandonner des projets existants, à moins que leur opportunité apparaisse moins évidente aujourd'hui. L'Agglo continuera à répondre aux besoins de son territoire, en assumant notamment la réparation des dégâts causés par les intempéries d'octobre 2024, qui sont estimés à 1,4 M€, dont 1 M€ à inscrire en 2025. Elle continuera également à privilégier les travaux susceptibles de générer des économies de fonctionnement et les opérations les mieux financées.

2 – LA REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 DES LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Compte tenu du vote du budget à la fin du mois de mars, il est possible de voter le compte administratif préalablement, dans la même séance du Conseil communautaire, et de déterminer l'affectation des résultats. Ceux-ci seront repris dans le budget primitif.

L'orientation à cet égard consistera comme habituellement à consacrer à l'investissement la part la plus importante possible des excédents de fonctionnement, tout en conservant en fonctionnement une part significative susceptible de compenser la baisse des recettes et de restaurer une épargne nette positive.

Pour information, les estimations d'atterrissage 2024 dans le budget principal laissent apparaître un excédent de fonctionnement autour de 13 M€ et un déficit d'investissement de l'ordre de 9 M€.

3 – LES ORIENTATIONS EN FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL

Pour 2025, en l'absence de loi de finances au moment du débat d'orientation budgétaire, il convient de distinguer deux scénarios.

Le « scénario du pire » consiste à intégrer l'impact des mesures envisagées par le gouvernement Barnier. Dans cette hypothèse, le budget principal s'équilibrerait à hauteur de 74,7 M€. Les recettes réelles de fonctionnement perdraient près de 0,3 M€ (73,7 M€ contre 74 M€), soit un recul de 0,4%, et les dépenses réelles augmenteraient d'un peu plus de 3,4 M€ (70,5 M€ contre 67,1 M€), soit + 5,1%. Dans ces conditions, l'épargne brute chuterait de près de 54% pour s'établir à 3,2 M€ au lieu de 7 M€ dans le budget primitif 2024 et l'épargne nette deviendrait négative (environ – 2 M€ contre + 2 M€ au BP 2024).

Dans un scénario sans les mesures de l'Etat, les évolutions seraient respectivement de + 0,5 M€ pour les recettes (+ 0,7%) et de + 1,9 M€ pour les dépenses (+ 2,8%). L'épargne brute diminuerait quand même de près de 20% pour s'établir à 5,6 M€ et l'épargne nette serait positive, mais perdrait plus de 81% pour s'établir à 0,4 M€. On constate que l'effet de ciseau que l'Agglo subit déjà, à cause de recettes ayant perdu leur dynamique, principalement la TVA, et malgré une masse salariale et des dépenses globalement maîtrisées, serait nettement amplifié par les choix du gouvernement si ceux-ci étaient maintenus dans le prochain projet de loi de finances.

En application du principe de prudence budgétaire, il est proposé de rester à ce stade sur le « scénario du pire », c'est-à-dire d'intégrer dans les orientations budgétaires l'estimation haute des impacts liés au projet de loi de finances du gouvernement Barnier. Par ailleurs, ces orientations ne prennent pas en compte les hypothèses d'ajustement au réalisé 2024 en fonctionnement. En revanche, elles incluent encore dans le budget principal les dépenses et les recettes relatives à la gestion des déchets qu'il est prévu de transférer avec la création d'un budget annexe en mars prochain. Elles s'entendent enfin hors reprise des résultats et hors reports, ces éléments ayant toutefois vocation à être intégrés dans le budget primitif comme indiqué dans le paragraphe 2.

Partant de ces postulats, les éléments marquants pour 2025 sont les suivants :

- Une masse salariale maîtrisée (+ 0,8 M€, soit + 3,9% en incluant la hausse de 4 points de la cotisation à la CNRACL du PLF 2025, mais seulement + 0,4 M€ en dehors de cette mesure subie, soit + 1,9%). Cette évolution intègre les mesures d'attractivité validées en 2024, qui s'appliqueront en année pleine ou à partir du 1^{er} janvier 2025, et dont l'impact est estimé à + 0,9 M€.
- Une forte revalorisation de la subvention d'équilibre au budget des transports, portée de 1 à 2,5 M€, afin de rattraper l'absence d'actualisation depuis de nombreuses années, alors que l'offre a été considérablement améliorée notamment avec la nouvelle DSP.
- En dehors de cela, les dépenses des différents domaines d'activité sont maîtrisées (+ 0,32 M€, soit + 1,2%).
- Un impact important sur les dépenses du fonds de précaution prévu dans le PLF 2025 initial, qui pourrait atteindre au maximum 1,1 M€ et porter les reversements de fiscalité à plus de 1,5 M€.
- Des charges financières revues à la baisse (- 0,2 M€, soit – 15,6%) compte tenu du tassement des taux d'intérêt et d'une prévision probablement un peu surestimée en 2024.
- Des recettes qui souffrent des mesures inscrites dans le PLF 2025 du gouvernement Barnier et qui sont pour la première fois en baisse :
 - o Les recettes principales perdent 0,36 M€ (- 0,6%) sous l'effet des fractions de TVA gelées à leur niveau de 2024, qui privent l'Agglo d'un potentiel de croissance de 0,4 M€ et représentent une diminution de 1,1 M€ par rapport au BP 2024, et de la baisse de la DCRTP qui perd près de 0,4 M€. Cela malgré une revalorisation des bases de 1,7% qui permet d'envisager une hausse de 0,6 M€ (+ 2,7%) de la fiscalité dont l'Agglo fixe le taux (CFE, TH sur les résidences secondaires, foncier non bâti et TEOM).
 - o La suppression du FCTVA sur certaines dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments et des voiries, informatique en nuage) prive l'Agglo d'une recette de 70 K€.
 - o En revanche les recettes des domaines d'activité augmentent de 0,32 M€ (+ 3%). Elles correspondent aux recettes relatives aux politiques mises en place par l'Agglomération (produits des services et subventions). Pour 2025, on peut souligner notamment les financements de la CAF sur les mesures d'attractivité dans la petite enfance (191 K€) ou la hausse des aides perçues au titre des actions pour le climat et la transition énergétique (+ 73 K€, soit + 70%).

4 – LES ORIENTATIONS EN FONCTIONNEMENT – BUDGETS ANNEXES

Dans le **budget des transports**, il convient de tenir compte d'un tassement du versement mobilité (- 0,6 M€ par rapport au BP 2024 et stabilité au regard du réalisé) et de coûts en croissance (+ 0,75 M€). Ces derniers sont majoritairement en lien avec la DSP, qui représente 82% des dépenses de fonctionnement. La hausse prévue atteint 0,4 M€, expliquée pour près de la moitié par une actualisation encore importante (entre 0,15 et 0,2 M€) et par l'expérimentation des cars hydrogène sur la ligne 134 (entre 0,1 et 0,2 M€). La hausse des dépenses tient aussi au développement des transports scolaires (ligne de Tupin et Semons, accès au train entre Vienne et Chasse sur Rhône, etc.) pour environ 0,1 M€ supplémentaires et au GNV qui génère un surcoût de plus de 0,2 M€, à cause de l'augmentation du prix de la molécule et du nombre de bus utilisant ce carburant.

Dans ces conditions, l'équilibre du budget s'établit à 14,5 M€ mais ne peut être assuré que par une augmentation de la subvention en provenance du budget général, qui passe de 1 à 2,5 M€. Il convient de préciser que depuis le démarrage de la nouvelle DSP en 2022, la subvention d'équilibre moyenne est inférieure de 0,2 M€ aux subventions versées précédemment, alors que l'offre a été considérablement améliorée et que les prix ont fortement augmenté dans la même période. Ainsi en 2024, la subvention d'équilibre couvre moins de 8% des dépenses réelles de fonctionnement du budget des transports, contre près de 16% il y a dix ans. Il apparaît donc cohérent d'effectuer un rattrapage comme indiqué dans les orientations du budget principal.

Le **budget de l'immobilier d'entreprises** s'avère stable par rapport à 2024. Il s'équilibre à nouveau à hauteur de 0,6 M€ en fonctionnement, avec une subvention du budget principal toujours de l'ordre de 0,2 M€. On note tout au plus un léger tassement des loyers et des charges un peu plus élevées, mais ce déséquilibre est compensé par les opérations d'ordre.

Le **budget des zones d'activités** prévoit 0,4 M€ de dépenses, dont la moitié consacrée à l'acquisition de terrains ou bâtiments susceptibles d'être aménagés pour une future utilisation à vocation économique. En recettes, 0,54 M€ de cessions sont prévus.

Le budget de la **base de loisirs** s'établit à 0,15 M€ en fonctionnement, contre 0,16 M€ en 2024. Cette orientation budgétaire repose sur une subvention d'équilibre ramenée de 77 K€ à 34 K€, évolution permise par la hausse des recettes prévue dans la nouvelle DSP. En l'état, nous ne disposons pas d'informations qui nous feraient inscrire des dépenses liées à l'incendie d'origine criminelle qui a eu lieu dans la nuit de la Saint Sylvestre. Cela sera peut-être susceptible d'évoluer d'ici la présentation du projet de BP 2025.

Le **budget de l'assainissement** apparaît en légère diminution en fonctionnement, avec 8 M€ contre 8,2 M€ en 2024. Les charges d'exploitation contribuent à cette baisse à hauteur de 0,1 M€, dont plus de la moitié s'explique par le tassement des coûts de l'énergie. Les charges de personnel et dans une moindre mesure les intérêts de la dette et les opérations d'ordre sont également en recul et contribuent au reste des économies envisagées dans ce budget.

Le **budget de l'eau potable** connaît une croissance de l'ordre de 4%, soit + 0,4 M€, et s'équilibre à 10,1 M€. Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 0,1 M€, malgré la stabilité des charges de personnel. La différence est due essentiellement au passage en régie du secteur de Gerbey (Reventin-Vaugris et une partie de Chonas l'Amballan), qui occasionne un surplus de charges d'exploitation et de gestion courante. L'augmentation des participations au SMEP Rhône Sud (Loire sur Rhône et Chasse sur Rhône) contribue également à la hausse. En contrepartie, la nouvelle régie apporte un supplément de recettes qui permet d'équilibrer le budget.

5 – LES ORIENTATIONS 2025 EN INVESTISSEMENT – TOUS BUDGETS

L'orientation majeure consiste, comme indiqué en introduction, à réinterroger l'ensemble des investissements pour déterminer ce qui peut être revu à la baisse et/ou décalé dans le temps. L'objectif est ainsi de ramener les dépenses d'équipement autour de 20 M€ dans le budget principal, contre 22,5 M€ inscrits au BP 2024, et d'aboutir à une inscription budgétaire tous budgets confondus inférieure au montant record de 2024 qui s'élevait à 39,8 M€.

Il convient toutefois de garder à l'esprit que les présentes orientations budgétaires sont construites sur un scénario pessimiste quant à la loi de finances 2025. Cela signifie que la section de fonctionnement ne dégage pas d'épargne nette et que les recettes d'investissement sont estimées avec un taux de FCTVA ramené de 16,404% à 14,85%, ce qui engendre un manque à gagner de l'ordre de 0,4 M€. Il est rappelé en outre que le budget est un acte de prévision et d'autorisation et que l'objectif sera de ne pas contracter l'intégralité de l'emprunt inscrit au BP.

A l'issue du travail d'arbitrage effectué par le bureau communautaire, l'objectif relatif au budget principal est atteint, puisque le volume prévisionnel des dépenses d'équipement (hors remboursement du capital des emprunts et opérations d'ordre) s'établit à 20,15 M€. Le même exercice est en cours sur les budgets annexes, car à ce stade les dépenses s'élèvent encore à 40,64 M€ sur l'ensemble des budgets.

La décomposition entre budgets :

	DOB 2025 (montants en cours d'arbitrage)
Budget principal	20,15 M€
Transports et déplacements	5,67 M€
Immobilier d'entreprises	2,01 M€
Zones économiques	0,37 M€
Assainissement	7,43 M€
Eau potable	4,96 M€
Base de loisirs de Condrieu	0,05 M€
Total	40,64 M€

Les grandes priorités et points forts pour 2025 :

Développement des énergies renouvelable et sobriété énergétique :

- Achèvement de la réhabilitation énergétique Antarès : 885 K€
- Achèvement de la réhabilitation/extension des archives à Pont-Evêque : 820 K€
- Plan de solarisation : 228 K€
- Deuxième phase de rénovation éclairage des équipements sportifs : 78 K€
- Extension de la station GNV sur la plateforme de mobilités : 457 K€
- Expérimentation cars à hydrogène : 615 K€

Développement des mobilités :

- Achèvement du cours Brillier (part Agglo hors participation Vienne) : 3 909 K€
- Participation à l'échangeur Sud : 730 K€
- Itinéraires cyclables : 560 K€
- Parking-relais Etcheberry : 607 K€
- Acquisition des vélos destinés à la location longue durée : 135 K€

Requalification et aménagement de foncier économique :

- Programme d'acquisitions, d'études et de travaux : 319 K€
- Achèvement de la zone du Plateau à Trèves : 50 K€

Requalification et aménagement urbain :

- Participation au NPNRU vallée de la Gère : 500 K€
- Poursuite du PLU intercommunal : 420 K€

Développement touristique :

- Halte fluviale : 2 086 K€

Développement des capacités d'accueil petite enfance en application du schéma directeur :

- Réhabilitation et restructuration de la crèche la Farandole : 486 K€
- Ex-MAM Pipet : 80 K€

Développement du numérique :

- Poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur du numérique dans les écoles : 507 K€

Développement des actions en faveur de la prévention des déchets :

- Poursuite de l'installation de conteneurs enterrés : 903 K€
- Poursuite du déploiement des points d'apport volontaire restes alimentaires : 108 K€

Modernisation / extension des équipements du cycle de l'eau et plan de sobriété eau :

- Raccordement de Bièvre Isère Communauté à la STEP Vienne Sud : 2 600 K€
- Reprise du collecteur d'assainissement sous la RD 123 à Chuzelles : 932 K€
- Achèvement de la STEP des Haies : 630 K€
- Réhabilitation de deux réservoirs eau potable à Seyssuel et Chonas l'Ambellan : 818 K€
- Schémas directeurs eau / assainissement / eaux pluviales : 1 062 K€

6 – LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

La structure de financement de l'investissement se présenterait comme suit pour les différents budgets :

En M€	Budget principal	Transp.	Immo ent.	Zones éco.	Base de loisirs	Assain ^t	Eau potable	TOTAL
Subventions, participations	4,41	2,31	1,21	/	0,02	1,88	0,56	10,39
Cessions / Baux à construction	/	0,27	0,10	/	/	/	/	0,37
FCTVA / Récupération TVA	2,59	0,84	/	/	/	/	/	3,43
Epargne nette	- 1,97	0,64	0,19	/	/	0,93	1,59	1,38
Avances du budget ppal aux budgets annexes	/	/	/	0,37	/	/	/	0,37
Solde avances / remboursements sur le budget ppal	0,17	/	/	/	/	/	/	0,17
Emprunt	14,94	1,61	0,51	/	0,03	4,62	2,82	24,53
TOTAL	20,15	5,67	2,01	0,37	0,05	7,43	4,96	40,64

Commentaires :

- Il est rappelé que ce tableau est construit d'une part sur la base du « scénario du pire » qui prend en compte les mesures prévues dans le projet de loi de finances du gouvernement Barnier, et d'autre part avant que la totalité des arbitrages en investissement soit effectuée.
- Dans ces conditions et pour l'instant, le recours à l'emprunt atteindrait 24,5 M€ tous budgets confondus (contre 22,9 M€ au BP 2024). Il représenterait ainsi 60,3 % du financement des investissements, contre 57,4 %, mais cela reste à affiner d'ici le vote du budget.
- Avec une épargne nette pour l'instant négative dans le budget principal, la capacité d'autofinancement globale (épargne nette + produit des cessions) passerait de 5,91 M€ en 2024 à 1,75 M€.
- Au niveau des financements externes, l'Agglo est en conformité avec l'orientation consistant à privilégier les projets les mieux financés : les subventions sont estimées à 10,39 M€, contre 6,56 M€ en 2024.
- En revanche, le FCTVA perdrait 0,4 M€, ce qui s'explique en grande partie par la baisse du taux prévu dans le PLF 2025 initial.

7 – LA GESTION DE LA DETTE

Le débat d'orientation budgétaire est l'occasion d'une présentation de la situation de l'endettement de la collectivité. Celle-ci est la suivante :

	Budget ppal	Transports	Immobilier entreprises	Base de loisirs	Assainissement	Eau potable	Total
Encours de la dette au 1/1/2024	39 740 572 €	1 693 582 €	243 667 €	341 223 €	13 854 370 €	5 525 728 €	61 399 141 €
Encours de la dette au 1/1/2025	43 327 933 €	3 073 519 €	197 667 €	268 199 €	12 537 500 €	6 711 815 €	66 116 632 €
Encours à taux fixe 2025	33 445 785 €	2 375 186 €	0 €	268 199 €	11 132 977 €	6 437 904 €	53 660 050 €
Encours à taux variable 2025	9 882 148 €	698 333 €	197 667 €	0 €	1 404 523 €	273 911 €	12 456 582 €
Annuité 2024	5 762 847 €	262 016 €	58 605 €	85 309 €	1 672 543 €	814 350€	8 655 671 €
Annuité 2025 (prévisionnelle)	5 917 000 €	332 000 €	54 000 €	86 000 €	1 558 000 €	933 000 €	8 880 000 €
Taux d'intérêt moyen 2025	2,49%	2,76%	3,93%	3,83%	2,47%	3,45%	

Commentaires :

- A la fin de l'année 2024, l'Agglo aura remboursé 7 M€ de capital et contracté 11,7 M€ d'emprunts nouveaux (8,3 M€ au budget principal, 1,6 M€ au budget annexe des transports et déplacements et 1,8 M€ au budget annexe eau potable). L'encours global de la dette aura donc augmenté de 4,7 M€ pour s'élever à 66,1 M€ au 1^{er} janvier 2025, contre 61,4 M€ au 1^{er} janvier 2024.
- Bien que les prévisions tiennent compte des encours supplémentaires, le tassement des taux d'intérêt permet de maîtriser l'impact budgétaire de la hausse des annuités.
- Vienne Condrieu Agglomération n'a pas dans son portefeuille d'emprunt à risque, indexé par exemple sur des taux de change. Elle est peu exposée au risque de taux grâce à une proportion favorable d'emprunts à taux fixe (81 % du total) par rapport aux emprunts à taux variable (19 % du total).
- Cette caractéristique permet de maintenir le coût de la dette à un niveau raisonnable, avec des taux d'intérêt moyens qui oscillent entre 2,47 % et 3,93 % selon les budgets et la période à laquelle les emprunts ont été contractés.
- Toutefois il convient de rester vigilant car le taux d'endettement passe de 53,7% en 2024 à 58,8% en 2025. Cela démontre que l'encours de la dette augmente plus vite que les recettes réelles de fonctionnement, ce qui est dû à deux phénomènes : l'augmentation du montant d'emprunt classique en milieu de mandat, mais aussi la baisse des recettes réelles de fonctionnement et principalement le reversement de TVA.
- La durée du remboursement (c'est-à-dire la capacité de désendettement égale au ratio « encours de la dette/épargne brute ») devra être recalculée en fonction des investissements retenus pour rester aux alentours de 8 ans, ce qui reste encore acceptable au regard du seuil critique de 12 ans. Pour les autres budgets, le ratio resterait globalement stable.

8 - LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES AVEC LES COMMUNES

Parallèlement au débat d'orientations budgétaires, le conseil communautaire est invité à prendre connaissance de la mise en œuvre du schéma de mutualisation avec les communes.

Pour mémoire, suite à la fusion en 2018 de ViennAgglo et de la communauté de communes de la Région de Condrieu, Vienne Condrieu Agglomération a poursuivi les actions de mutualisation mises en place par ces deux intercommunalités, chacune ayant adopté un schéma de mutualisation pour la durée du mandat et conformément au CGCT. Certaines mutualisations ont également été étendues à l'ensemble des communes membres de la nouvelle Agglomération.

A ce jour les principaux objectifs du schéma de mutualisation de l'Agglo sont les suivants :

- Développer la mutualisation des achats et les groupements de commandes,
- Développer les modules d'assistance de l'Agglomération en direction des communes,
- Avancer sur le chemin de la constitution de services communs (services partagés entre l'Agglomération et une ou plusieurs communes membres).

Point sur les mutualisations en cours à ce jour :

- **Services communs mis en place :**
 - **Service commun de la commande publique Agglo/Ville de Vienne porté par l'Agglomération et créé en 2016.** Le service instruit l'ensemble des procédures de marchés de la Ville et de l'Agglo jusqu'à leur notification et gère également les avenants à ces marchés. En 2024, environ 192 marchés ont été attribués dont 145 pour l'Agglo et 47 pour la Ville de Vienne. Le service commun de la commande publique assiste également les communes qui le souhaitent ainsi que Jazz à Vienne et l'Office de Tourisme dans la rédaction de leurs marchés (voir ci-dessous « mutualisations étendues à l'ensemble des communes »).
 - **Service commun animation information jeunesse.**

Ce dernier service commun, créé le 1^{er} janvier 2020, est porté par l'Agglomération et concerne les communes d'Ampuis, de Condrieu, d'Echalas, de Les Haies, de Loire-sur-Rhône, de Longes, de Sainte-Colombe, de Saint-Cyr-sur-le-Rhône, de Saint-Romain-en-Gier, de Trèves, de Tupin-et-Semons et Saint-Romain-en-Gal (sortie de la commune au 1^{er} janvier 2023 du service commun).

Pour mémoire : la nouvelle Agglomération en 2018 a hérité d'une compétence Animation et information jeunesse exercée auparavant par la CCRC. Suite aux réflexions menées courant 2018/2019, il a été décidé que cette compétence serait restituée aux communes membres de l'ex CCRC et que parallèlement, afin de garantir la continuité du service et le maintien de la solidarité intercommunale, un service commun serait créé et porté par l'Agglomération. Ce service commun a donc vocation à maintenir au niveau intercommunal et avec le concours de la communauté d'agglomération, la gestion effective du service nonobstant la restitution de compétence.

Ce service concerne :

- des activités liées à la jeunesse (11-17 ans) avec des animations et un accueil de loisirs
- et un accompagnement des projets jeunes (les élus de comité de pilotage ayant décidé de ne pas renouveler la demande de labélisation « Information jeunesse » lorsque cette dernière est arrivée en fin d'agrément en 2023).

Un bilan du service jeunesse est intégré au bilan du bassin de vie rive droite de la Convention territoriale globale (CTG) signée avec la CAF.

- **Service commun créé en 2021 pour l’instruction des autorisations d’urbanisme pour le compte de l’ensemble des communes** (prestation mise en œuvre auparavant à ViennAgglo depuis 2001 et harmonisée avec les communes ex CCRC suite à la fusion) : le service instruit les autorisations d’urbanisme pour le compte des 30 communes, met à disposition le logiciel d’instruction et prend en charge la dématérialisation complète des autorisations d’urbanisme depuis le 1er janvier 2022 avec une mise en application à compter de 2024 pour les communes de la rive droite. En 2024, ce sont près de 2 919 demandes d’autorisations d’urbanisme qui auront été instruits.

- **Autres mutualisations :**

- **Mutualisation des achats** : 11 groupements de commandes sont en cours avec les communes qui ont souhaité adhérer à ces groupements.
- **Assistance du service commun de la commande publique et mutualisation de la plateforme de dématérialisation** : convention proposée à l'ensemble des communes de l'Agglo (22 conventions signées sur la nouvelle période 2020-2026) ainsi qu'à Jazz à Vienne et l'Office de Tourisme pour l'assistance du service commun et la mutualisation de la plateforme de dématérialisation AWS de l'Agglo (profil acheteur). Pour 2024, environ 94 marchés ont été réalisés dans ce cadre.
- **Secrétariat communal** : réactivation du secrétariat intercommunal à destination des communes à partir de septembre 2024. Dispositif de « secours », dont la priorité constitue les interventions ponctuelles et/ou d’urgence et de courte durée. Ne se substitue pas à des recrutements pérennes et/ou des missions qui doivent être exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dans le cadre de son service de remplacement.)

En fonction des besoins de la commune, le secrétaire intercommunal pourra remplir divers rôles d’assistance administrative : accueil du public, gestion des paies, carrières, comptabilité, budget, urbanisme, etc.

A ce jour, l’agent de l’Agglo, remplissant cette mission, est intervenu auprès de 4 communes (les Cotes d’Arey, Seyssuel, Villette de Vienne et Meyssiez) ce qui correspond à 9 semaines d’intervention sur 17 semaines de fonction.

- **Accompagnement des communes pour l’intégration de clauses d’insertion dans leurs marchés publics** : l’Agglomération propose de venir en appui des communes pour l’écriture des marchés, le suivi opérationnel des heures d’insertion et la relation avec les entreprises attributaires. Cette mission est assurée par le "facilitateur clauses sociales" de l'Agglo mis à disposition des communes ;
- **Assistance du service d'archives de l’Agglomération** qui permet aux communes de respecter leurs obligations réglementaires en matière d'archivage, de les accompagner dans l'évolution numérique et de permettre une valorisation du patrimoine écrit de la commune. 19 communes ont signé une convention sur la nouvelle période 2020-2026 dont 6 communes ont activé la convention en 2024.
- **Assistance du Système d'Information et Télécommunication (SIT)** : l’Agglomération prend en charge l’informatique des communes (prise en charge complète). Cette assistance fait l'objet, via une convention, d'une participation forfaitaire annuelle en fonction de la taille du parc de la commune. 13 communes ont signé une convention pour 2020-2026.
- **Assistance maintenance patrimoine Jazz à Vienne** : l’Agglomération met à disposition de l’EPIC Jazz à Vienne son service Maintenance Patrimoine pour assurer la maintenance et l’entretien du bâtiment de la maison du festival, bureau de Jazz à Vienne (conventions 2022/2026).

- **Assistance du service politiques territoriales** : accompagnement de toutes les communes membres qui le souhaitent dans le montage des dossiers de subventions : contrats avec l'Etat, la Région et le Département...
- **Assistance du service SIG** avec notamment la mise à disposition gratuite du logiciel de l'Agglo "GEO" (SIG Web).
- **Biens partagés** : mise à disposition gratuite de matériel de cérémonie et matériel mécanique aux communes qui en font la demande.
- **Mutualisation d'un logiciel d'accompagnement à la fiscalité locale « C MAGIC »** : l'Agglomération a souscrit l'abonnement au logiciel et le mutualise avec les communes leur permettant de bénéficier de ce logiciel à tarif réduit (convention d'un an renouvelable une fois un an / fin du marché : février 2026)
- **Organisation de réunions avec les DGS et secrétaires de mairies à 2 reprises en 2024.**
- **Voirie** : renouvellement de la mise à disposition partielle des services communaux pour l'entretien des voiries communautaires.
- **Zones d'activité économique (ZAE)** : entretien et renouvellement de la mise à disposition partielle des services communaux (communes ex ViennAgglo concernées).
- **Environnement – déchets** : mise à disposition partielle des services communaux issues de la CCRC pour la gestion des équipements liés à la collecte des déchets (entretien, livraison et maintenance des bacs roulant, nettoyage des plateformes et enlèvement des dépôts sauvages autour des PAV). Une réflexion a été engagée sur l'organisation à mettre en œuvre et plusieurs scénarios ont été étudiés. Il a été décidé que l'Agglomération reprenait la livraison et maintenance des bacs sur les communes issues de la CCRC à compter du 1^{er} mai 2023 mais le nettoyage des plateformes et enlèvement des dépôts sauvages autour des PAV restent aux communes dans la continuité de leur compétence nettoyage.

NB : le présent rapport est conforme au document présenté en commission finances le 15 janvier dernier. Il a été figé avec les derniers montants issus des arbitrages en cours en investissement, mais compte tenu des délais d'envoi aux Conseillers communautaires, il ne tient pas compte des dernières annonces du gouvernement concernant le projet de loi de finances 2025.

9 - ANNEXE : LA STRUCTURE DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION, LES EFFECTIFS ET LES DEPENSES DE PERSONNEL

(en application de l'article 107 de la loi « NOTRe » n° 2015-991 du 7 août 2015)

1 – STRUCTURE DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION : ORGANISATION DES SERVICES ET ORGANIGRAMME GENERAL

- **L'organisation des services de VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION est composée de 17 directions coordonnées par quatre pôles (postes actuellement pourvus) :**

- Le Pôle Ressources :
 - Direction des Finances : 6 postes
 - Direction des Ressources humaines : 11 postes (y compris accueil)
 - Direction des Systèmes d'information et télécommunications : 9 postes
- Le Pôle Solidarités :
 - Direction de la Cohésion sociale : 27 postes (y compris service commun jeunesse)
 - Direction de la Petite enfance : 184 postes
- Le Pôle Stratégie et Développement Territorial :
 - Unité de gestion et direction du pôle : 2 postes
 - Direction de l'Economie : 6 postes
 - Direction de l'Aménagement urbain : 20 postes (dont 7,5 postes ADS)
 - Direction des politiques territoriales : 3 postes
- Le Pôle Ingénierie Technique et Urbaine :
 - Unité de gestion et direction du Pôle : 4 postes
 - Direction de la Voirie et infrastructures : 17 postes
 - Direction des Transports et mobilités : 7 postes
 - Direction de l'Environnement : 55 postes
 - Direction des Equipements sportifs : 50 postes
 - Direction de la Maîtrise d'ouvrage : 3 postes
 - Direction de la Maintenance du patrimoine : 12 postes
 - Direction du Cycle de l'eau : 57 postes

- **Sont rattachés à la Direction Générale :**

- Le Secrétariat général : 2 postes
- Le secrétariat intercommunal : 1 poste
- La Direction de la Communication : 4 postes
- La Direction des affaires juridiques et commande publique : 7 postes
- Le Cabinet des élus : 1 poste
- Le service commun des archives : 1 poste

- **Les effectifs (agents permanents) :**

L'Agglo compte 490 postes permanents au 1^{er} janvier 2025, dont 357 titulaires, 105 contractuels et 32 postes vacants mais seulement 18 à pourvoir. A noter que 7 postes ont été pourvus depuis le 1^{er} janvier 2025. Pour mémoire, l'effectif était de 491 postes au 1^{er} janvier 2024 (dont 353 titulaires, 103 contractuels et 35 postes vacants).

Les agents en fonction se répartissent selon leur catégorie de la manière suivante :

- Catégorie A : 68 titulaires et 39 contractuels,
- Catégorie B : 94 titulaires et 42 contractuels,
- Catégorie C : 195 titulaires et 24 contractuels.

- **Le temps de travail :**

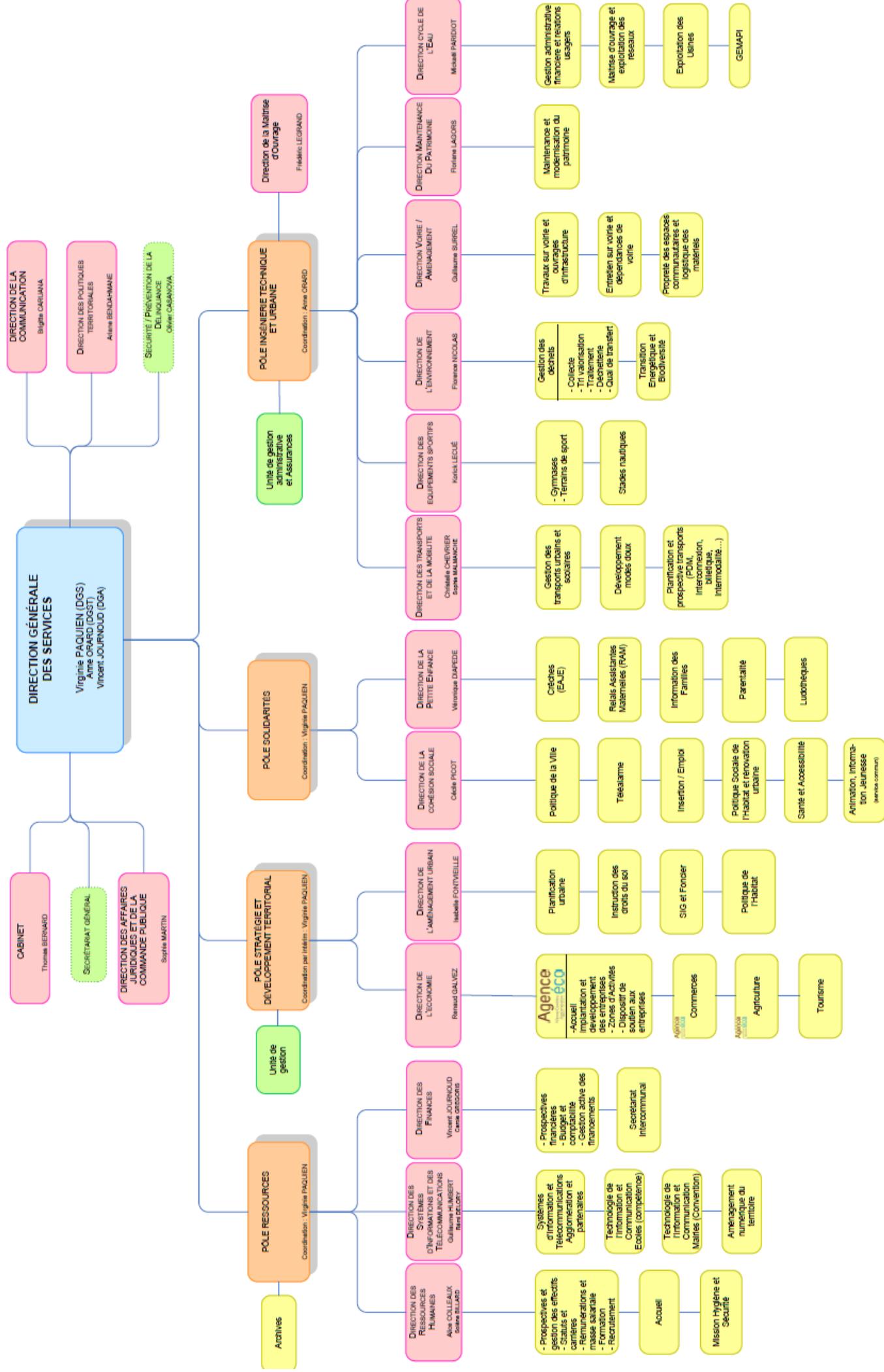
Le temps de travail annuel à Vienne Condrieu Agglomération est de 1607 heures. Depuis septembre 2024 et dans le cadre de la démarche « attractivité », différents temps de travail sont possibles pour les agents en plus de la journée continue, à savoir 36 heures hebdomadaires avec 5 jours de RTT, 37h30 hebdomadaires avec 15 jours de RTT et 39 heures hebdomadaires avec 22 jours de RTT.

Cycles de travail : répartition des agents au 1^{er} septembre 2024

Nombre de jours et heures hebdomadaires		Catégorie			TOTAUX
		A	B	C	
35h (TNC et TPT)		2	1	3	6
5 jours	36h	14	61	113 (dont 44 en journées continues)	188
	37h30	4	14	15	33
	39h	29	2	3	34
4,5 jours	36h	2	1	4	7
	37h30	13	32	65	110
	39h	17	4	3	24
4 jours	36h	4	15	12	31
9 j / 15	39h	17	3	1	21
				Total	454

A noter que la nouvelle formule à 37h30 a été adoptée par 143 personnes, soit près d'un tiers des agents.

ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION 2025



2- LES DEPENSES DE PERSONNEL : LA MASSE SALARIALE PAR GRANDES DIRECTIONS (TOUS BUDGETS CONFONDUS)

	DOB 2025				
	TI	NBI	Primes	Charges	TOTAL
Direction générale et services rattachés	405 700 €	9 900 €	144 500 €	238 900 €	799 000 €
Communication	116 750 €	1 200 €	21 500 €	65 050 €	204 500 €
Politiques territoriales	105 550 €	0 €	31 900 €	62 750 €	200 200 €
DAJCP	178 750 €	2 000 €	51 900 €	108 250 €	340 900 €
Maitrise d'ouvrage	98 700 €	1 500 €	34 500 €	59 500 €	194 200 €
Ressources	512 500 €	5 900 €	133 200 €	305 600 €	957 200 €
Finances	189 100 €	2 100 €	48 400 €	113 300 €	352 900 €
Systèmes d'informations et télécommunications	232 200 €	0 €	89 100 €	138 700 €	460 000 €
Archives	50 100 €	0 €	12 500 €	29 800 €	92 400 €
Economie	192 600 €	1 500 €	53 500 €	114 800 €	362 400 €
Aménagement	601 850 €	2 100 €	173 100 €	362 150 €	1 139 200 €
Petite enfance	4 689 700 €	49 800 €	1 088 630 €	2 831 870 €	8 660 000 €
Cohésion sociale	713 900 €	1 300 €	207 700 €	421 400 €	1 344 300 €
Voirie	476 800 €	3 600 €	126 700 €	285 900 €	893 000 €
GEMAPI	25 100 €	0 €	10 730 €	15 170 €	51 000 €
Maintenance du patrimoine	264 500 €	600 €	61 900 €	156 600 €	483 600 €
Environnement	1 568 900 €	9 050 €	410 500 €	931 650 €	2 920 100 €
Equipements sportifs	1 187 510 €	7 200 €	269 100 €	717 490 €	2 181 300 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	11 610 210 €	97 750 €	2 969 360 €	6 958 880 €	21 636 200 €
BUDGET ANNEXE TRANSPORTS	208 350 €	550 €	76 400 €	122 600 €	407 900 €
BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT ET EAU	2 147 400 €	10 200 €	438 400 €	877 100 €	3 473 100 €
TOTAL GENERAL	13 965 960 €	108 500 €	3 484 160 €	7 958 580 €	25 517 200 €

3- LES AUTRES DEPENSES CENTRALISEES CONCERNANT LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

	DOB 2025
Budget formation	239 000 €
Politique sociale du personnel (CNAS, Amicale, tickets restaurants, chèques vacances, etc.)	514 000 €
Autres dépenses centralisées (handicap, médecine du travail, insertions, indemnités régisseurs, etc.)	146 600 €
TOTAL	899 600 €

4- LES FAITS MARQUANTS EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

Concernant les ressources humaines, l'année 2024 a été majeure. Un grand chantier « attractivité » a été mené et a permis :

- D'augmenter la flexibilité du travail notamment en ouvrant plusieurs cycles de travail à un grand nombre d'agents, quelle que soit leur catégorie, et en augmentant le nombre de jours de télétravail.
- D'augmenter le pouvoir d'achat des agents avec la revalorisation des tickets restaurant, l'actualisation et la mise à plat du RIFSEEP, la participation à la prévoyance.
- D'instaurer des actions en matière de mobilité avec le Forfait Mobilité Durable, mais aussi en matière de santé : campagne de sensibilisation notamment au cancer du sein, à l'infobésité, au diabète, sans oublier par la mise en place d'une campagne de vaccination contre la grippe.
- A cela s'ajoute la revalorisation substantielle de la subvention de l'Amicale du personnel qui s'est élevée à 48 000 € au lieu de 36 000 €.

Ces mesures mises en place en cours et en fin d'année produiront leurs effets, notamment le RIFSEEP, le Forfait Mobilité Durable et la revalorisation des tickets restaurant sur l'intégralité de l'année 2025. Donc l'impact budgétaire n'est pas neutre.

10 - ANNEXE : ETAT DES INDEMNITES DES ELUS COMMUNAUTAIRES

En application de l'article L5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales créé par la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre établissent un état de l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur organe délibérant, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein ou dans tout syndicat ou société locale. Cet état doit être communiqué aux conseillers communautaires, chaque année, avant l'examen du budget.

Membres du conseil communautaire de l'Agglo Mandat 2020 2026		Indemnités mensuelles brutes en €					
		Vienne Condrieu Agglomération	Syndicat mixte des Rives du Rhône (SCOT)	Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat	Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA)	Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR)	Syndicat des eaux Septème, Luzinay, Oytier, Saint Just Chaleyssin, Chaponnay
Président	Thierry KOVACS	1 331,81 €	614,52 €				
Vice-présidents	Claudine PERROT-BERTON	961,86 €	614,52 €				
	Denis PEILLOT	961,86 €					
	Martine FAITA	961,86 €					
	Christophe BOUVIER	961,86 €					
	Annick GUICHARD	961,86 €					
	Philippe MARION	961,86 €					
	Virginie OSTOJIC	961,86 €				445,17 €	
	Nicolas HYVERNAT	961,86 €					
	Alain CLERC	961,86 €					695,89 €
	Christian JANIN	961,86 €					
	Frédéric BELMONTE	961,86 €					
	Richard BONNEFOUX	961,86 €					
	Christophe CHARLES	961,86 €					
	Luc THOMAS	961,86 €	614,52 €	527,25 €			
Max KECHICHIAN	961,86 €						
Autres membres du bureau	Christian BOREL	540,94 €					
	Martin DAUBREE	540,94 €			384,33 €	177,99 €	
	Marc DELEIGUE	540,94 €					
	Hubert GIRARD	540,94 €					
	Fabien KRAEHN	540,94 €					
	Guy MARTINET	540,94 €					1 109,84 €
	Alain ORENGIA	540,94 €					
	Hélène PERDRIELLE	540,94 €					
	Christian PETREQUIN	540,94 €					
	Isidore POLO	540,94 €					
	Jean PROENÇA	540,94 €					
	Bernard ROQUEPLAN	540,94 €					
	Lévon SAKOUNTS	540,94 €					
	Thierry SALLANDRE	540,94 €					
	Maryline SILVESTRE	540,94 €					
Didier TESTE	540,94 €						
Autres conseillers communautaires	Erwann BINET						
	Jacques BOYER						
	Dalila BRAHMI						
	Michèle CEDRIN						
	Pierre-Marie CHARLEMAGNE						
	Jean-Yves CURTAUD						
	Patrick CURTAUD						
	Florence DAVID						
	Hilda DERMIDJIAN						
	Annie DUTRON						
	Anny GELAS						
	Jean-Claude LUCIANO						
	Catherine MARTIN						
	Daniel PARAIRE						
	Brigitte PHAM-CUC						
	Jean-Paul PHILLY						
	Sophie PORNET						
	Dominique ROUX						
Béatrice TRANCHAND							

Autres syndicats dont l'Agglo est membre mais dans lesquels les élus communautaires n'ont pas d'indemnité :

- Syndicat mixte des transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise (SMT) : aucune indemnité prévue

- Syndicat pour la station d'épuration de Givors (SYSEG), Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la moyenne vallée du Gier (SIAMVG), Syndicat des eaux des Monts du Lyonnais (SIEMLY), Syndicat des eaux Gerbey Bourrassonnes : aucun élu communautaire de l'Agglo concerné par les indemnités versées par le syndicat

Il est demandé au conseil communautaire de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2025.